



COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°16

1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2016

# LA CFDT F3C APPELLE LES ANIMATEURS PÉRISCOLAIRES À LA GRÈVE LE 5 SEPTEMBRE 2016

***La CFDT F3C est associée à l'intersyndicale UNSA/CFTC/EPA-FSU et appelle à la grève pour les animateurs périscolaires le 5 septembre prochain.***

Le décret 2013-707 du 2 août 2013 avait permis à titre expérimental, et pour une durée de 3 ans, d'assouplir les taux d'encadrement dans les accueils périscolaires à un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et un animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans. Cette possibilité avait été rendu possible notamment en raison du lobby de l'Association des Maires de France, afin de répondre de manière ponctuelle à la mise en place des nouveaux rythmes éducatifs. Notre organisation s'était déjà opposée à cette époque à la possibilité de dérogation. Or, le décret n°2016-1051 publié au Journal Officiel du 2 août 2016 grave dans le marbre du code de l'action sociale et des familles l'assouplissement des taux d'encadrement des mineurs dans le cadre d'activités périscolaires organisées au sein d'un projet éducatif territorial, ce qui pousse notre organisation à appeler à la grève pour demander le retrait de ce décret.

Les conséquences pour notre organisation de cet assouplissement sont les suivantes :

- La sécurité des enfants en pâtit, c'est un signal complètement à l'opposé du contexte d'état d'urgence actuel.
- La responsabilité des animateurs est accrue, tout comme leur fatigue, sans contreparties, tant en terme de conditions de travail, de repos ou financières.
- La qualité des animations périscolaires baisse, et les accueils périscolaires ressemblent désormais plus à des garderies.
- Le métier d'animateur professionnel est de plus en plus en danger. Après avoir permis au BAFD d'encadrer des accueils de mineurs de plus de 80 jours et plus de 80 personnes, c'est un nouveau signal de défiance du ministère sur la reconnaissance de l'animateur professionnel. Pour rappel, le BAFD, comme le BAFA, est un titre à finalité non professionnelle car non inscrit au registre national des certifications professionnelles et ne disposant pas d'un référentiel de compétences, contrairement au CQP animateur périscolaire et aux brevets professionnels. Le BAFD et le BAFA ne sont pas qualifiants. On peut parler de déqualification lorsque des structures embauchent sur des emplois permanents des personnes ayant ces titres non professionnels. En effet, ces derniers ont été créés pour de l'emploi occasionnel (par exemple pour des colonies de vacances de 3 semaines maximales consécutives). Cela revient à dénigrer le métier d'animateur professionnel utile socialement dans la construction de l'équilibre dans notre société (notamment pour les familles et la possibilité pour les deux parents de travailler à plein temps...).

C'est principalement pour ces raisons que notre organisation s'est associée à l'UNSA, la CFTC et EPA-FSU pour organiser un mouvement de grève ce 5 septembre 2016. Il est proposé dans le tract de l'intersyndical que les animateurs en grève se regroupent devant les mairies, le décret ayant été promulgué sous la pression de l'AMF. Néanmoins, en fonction du contexte local, le rassemblement ou des actions de distribution de tracts explicatifs peuvent avoir lieu devant le lieu d'accueil périscolaire.